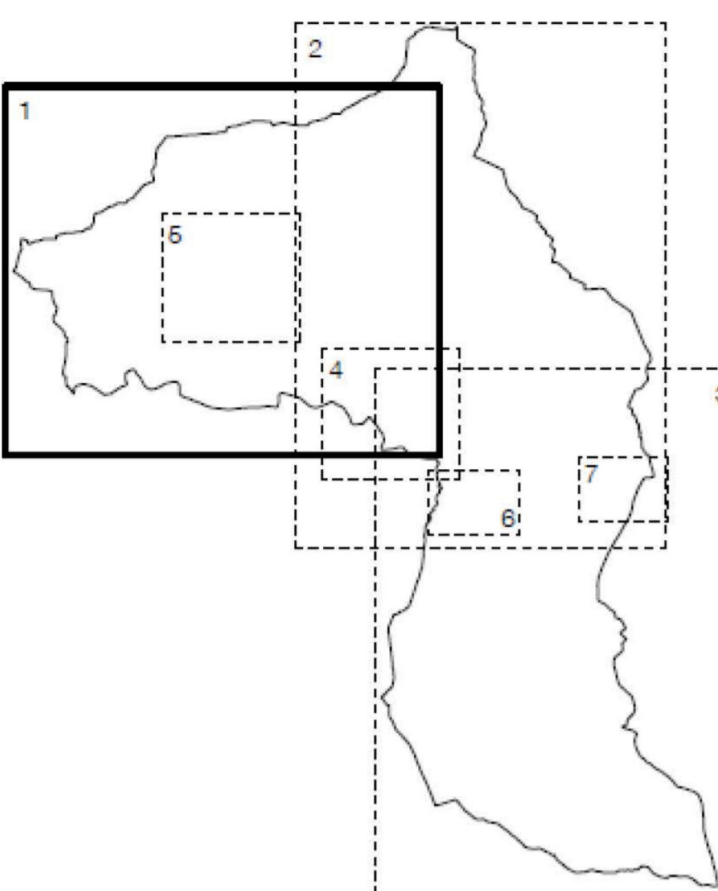


Département des Alpes de Haute-Provence  
**Commune de Saint Vincent sur Jabron**  
**P.L.U.**  
 (Plan Local d'Urbanisme)



**Plan de Zonage Nord-Ouest** Echelle : **5.1** 1/5000

Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du : 13 / 07 / 2019 Révisions / modifications : Mises à jour du document :

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du :

**Légende :**

- UA : Zone urbaine du cœur du village
  - UC : Zones urbaines d'extensions lâches du village et hameaux
  - AU1 : Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services
  - AUE : Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
  - A1 : Zones agricoles protégées inconstructibles
  - A2 : Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis
  - N : Zones naturelles
  - Np : Secteurs naturels identifiant les espaces pastoraux
  - Npr : Secteurs naturels de protection renforcée
- 
- Elément (grande surface) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt
  - Emprise maximale de construction en zone UC
  - Espace boisé classé
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Servitude de périmètre (5 ans) d'attente de projet d'aménagement global
  - Zone humide à préserver

☆ Elément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU  
 Ruine ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement

N° de réserves	Destination	Bénéficiaire	Superficie rapprochée en m²	Parcelles concernées
<b>1. VOIRIE DÉPARTEMENTALE</b>				
1/1	Raccourci de la RD 946 entre Boussey et Pop-Jean (chaussée avec accotements, emprise moyenne 14 m)	Département	7 229	C1 - 118, 119, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 140, 149, 154, 176, 179, 186, 188, 191, 198 B2 - 204, 205, 208, 209, 216, 219, 220, 221 B3 - 106, 108, 109, 130, 132, 133, 135
Total des superficies			7 229	

N° de réserves	Destination	Bénéficiaire	Superficie rapprochée en m²	Parcelles concernées
<b>2. VOIRIE COMMUNALE</b>				
2/1	Création d'un nouvel espace public avec voirie automobile et piétonne à la Rivière	Commune	659	AB1 - 12, 339, 341.
2/2	Régularisation de la voirie communale et stationnement des véhicules et randonneurs à Estérol	Commune	819	E1 - 39, 643
2/3	Espace public et stationnement des véhicules et randonneurs à Guerd Maurer	Commune	373	E1 - 163
2/4	Stationnement des randonneurs au pied de l'Éclouzet	Commune	200	C1 - 83
Total des superficies			2 051	

N° de réserves	Destination	Bénéficiaire	Superficie rapprochée en m²	Parcelles concernées
<b>3. OUVRAGES &amp; INSTALLATIONS D'INTERET GÉNÉRAL / ESPACES VERTS PUBLICS / CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</b>				
3/1	Valorisation des vestiges de l'ancien village et de son château	Commune	6 841	AB1 - 38, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 72, 73, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 131, 132
3/2	Mise en valeur des pentes naturelles du site de l'ancien village	Commune	44 091	AB1 - 28, 29, 30, 31, 36, 37, 38, 39, 133, 136, 138, 139, 141, 142, 145, 234, 235
3/3	Extension du cimetière	Commune	619	AB1 - 362
3/4	Extension de la station d'épuration	Commune	1 257	AB2 - 125
Total des superficies			52 808	

